



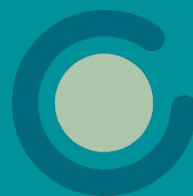
**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre en Martinique

Présentation de la V1 du 17/05/2023



François BOULLAND
Urbaniste OPQU



biotope

Ordre du jour de la réunion

Présentation du projet de cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre en Martinique

- Rappel du contexte
- Méthodologie
- Présentation de la cartographie et de l'outil de visualisation en ligne
- Prochaines étapes

Contexte

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015

=> objectif pour le territoire de tendre vers l'autonomie énergétique et de disposer d'un mix électrique 100 % renouvelable à l'horizon 2030

Instruction du gouvernement du 26 mai 2021

=> encourager le développement de l'éolien terrestre tout en favorisant une meilleure acceptabilité de ce mode de production d'électricité

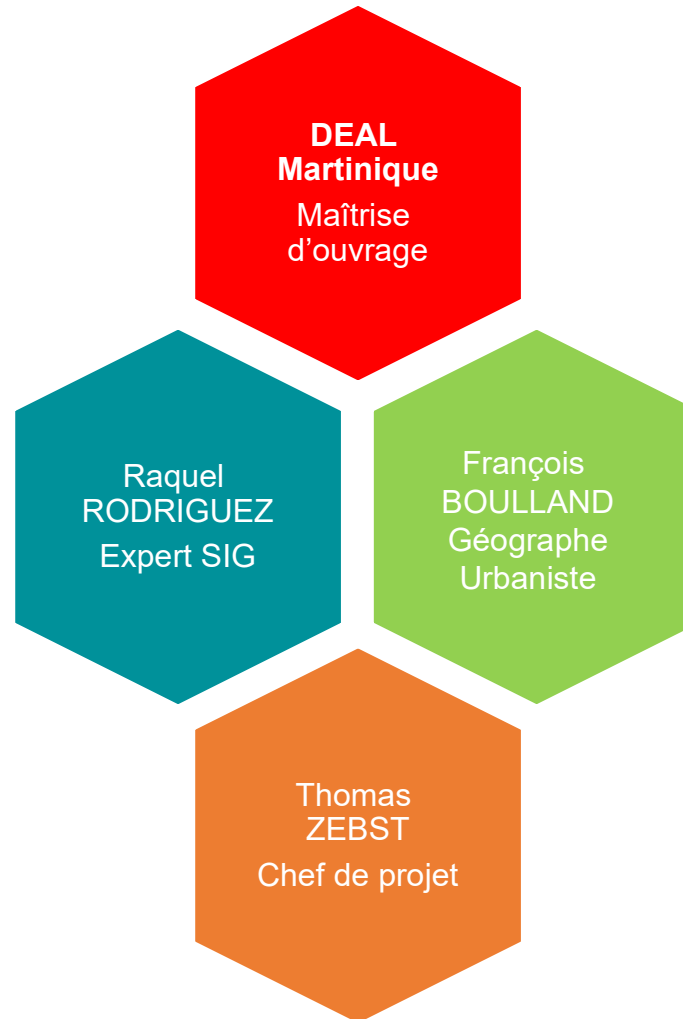
Contexte

Poser un diagnostic territorial des enjeux interférant avec le développement de l'éolien terrestre

Prise en compte des grands enjeux sans ambition d'exhaustivité

Pas de portée réglementaire et non opposable : le contenu de la cartographie ne permet pas de préjuger des conclusions qui interviendront lors de la phase d'instruction des éventuels projets de parc éolien

Équipe de projet



Méthodologie

Phase 1: Travail préparatoire et recueil des données

Phase 2: Hiérarchisation des enjeux et cartographie V0

Phase 3: Production des zonages selon les 4 catégories et cartographie V1

Phase 4: Concertation et livraison de la cartographie finale

Méthodologie : phase 1 recueil des données

- Recensement des enjeux
- Définition des couches à prendre en compte
- Récupération des données

Description	Lien de téléchargement (site ou URL)	SOURCE	SOURCE validée par la DEAL	Nom couche
Inventaire des haies	https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/DEAL972_generale.map#	Carmen DEAL	https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/DEAL972_generale.map	haies
Espace naturels sensibles	https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/DEAL972_generale.map#	Carmen DEAL (CTM)	fourni par unité SIG	env_nat_aduam_sit e_ens env_nat_aduam_zo ne_ens env_nat_aduam_zo ne_preemption_ens
Réserves naturelles régionales	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ep/rnr	INPN	https://inpn.mnhn.fr/telechargement/cartes-et-information-geographique/ep/rnr	N_ENP_RNR_S_972

Méthodologie: Phase 2 Hiérarchisation des enjeux

Légende au niveau national		
Nom de la zone	Légende	NOTATION NATIONALE
Zone où le développement de l'éolien est impossible du fait d'une interdiction réglementaire stricte	ENJEUX REDHIBITOIRES	0
Zone où le développement de l'éolien sera difficile du fait de la présence de forts enjeux avérés	ZONE AVEC DE FORTS ENJEUX AVERES	1
Zone où des enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte	ZONE FAVORABLE SOUS RESERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX	2
Zone où des enjeux locaux ont pu être identifiés et devront être pris en compte	ZONE FAVORABLE SOUS RESERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX LOCAUX	3

Méthodologie: Phase 2 Hiérarchisation des enjeux

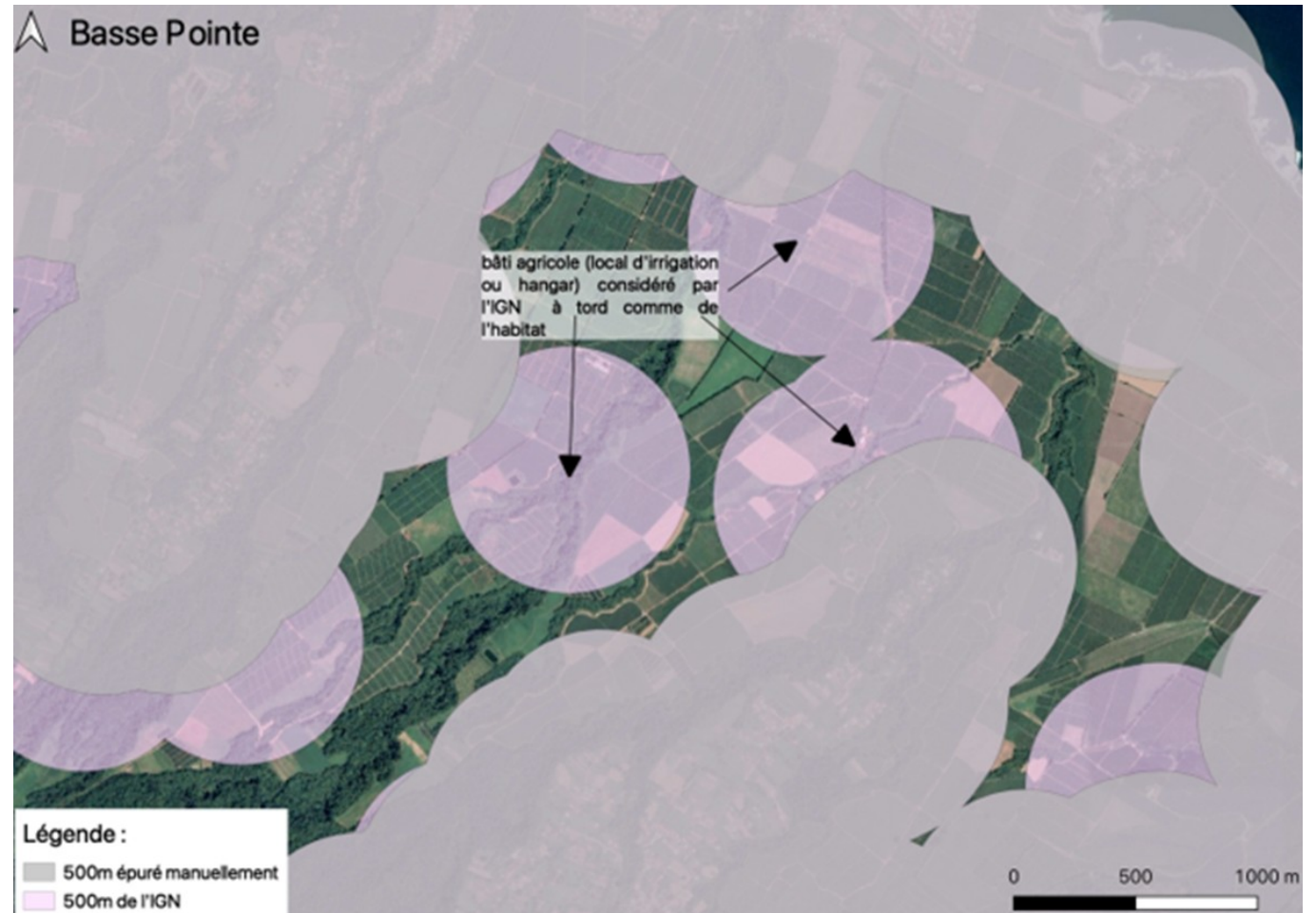
Thématique	Description	Périmètre exact	Périmètre exact impact de la contrainte	Distance tampon	Nom couche tampon	Tampon impact de la contrainte
cartographie générale/Urbanisme	Espaces à protection forte du SAR	Périmètre exact	ZONE FAVORABLE SOUS RESERVE DE LA PRISE EN COMPTE D'ENJEUX			
	Espace à protection forte du SMVM	Périmètre exact	ENJEUX REDHIBITOIRES			
	Bande 50 pas géométriques	Zones naturelles	ZONE AVEC DE FORTS ENJEUX AVERES			
		Zones urbaines et urbaines diffuses	ENJEUX REDHIBITOIRES			
	BD TOPO	Bâti résidentiel	ENJEUX REDHIBITOIRES	500 m (Grand éolien)	500m	ZONE AVEC DE FORTS ENJEUX AVERES
				270 m (petit éolien <45m)	250m	

Méthodologie: Phase 1 et 2 Recueil des données et Hiérarchisation des enjeux

Les limites des données SIG :

- gérer certaines imprécisions (nature des bâtiments par exemple)

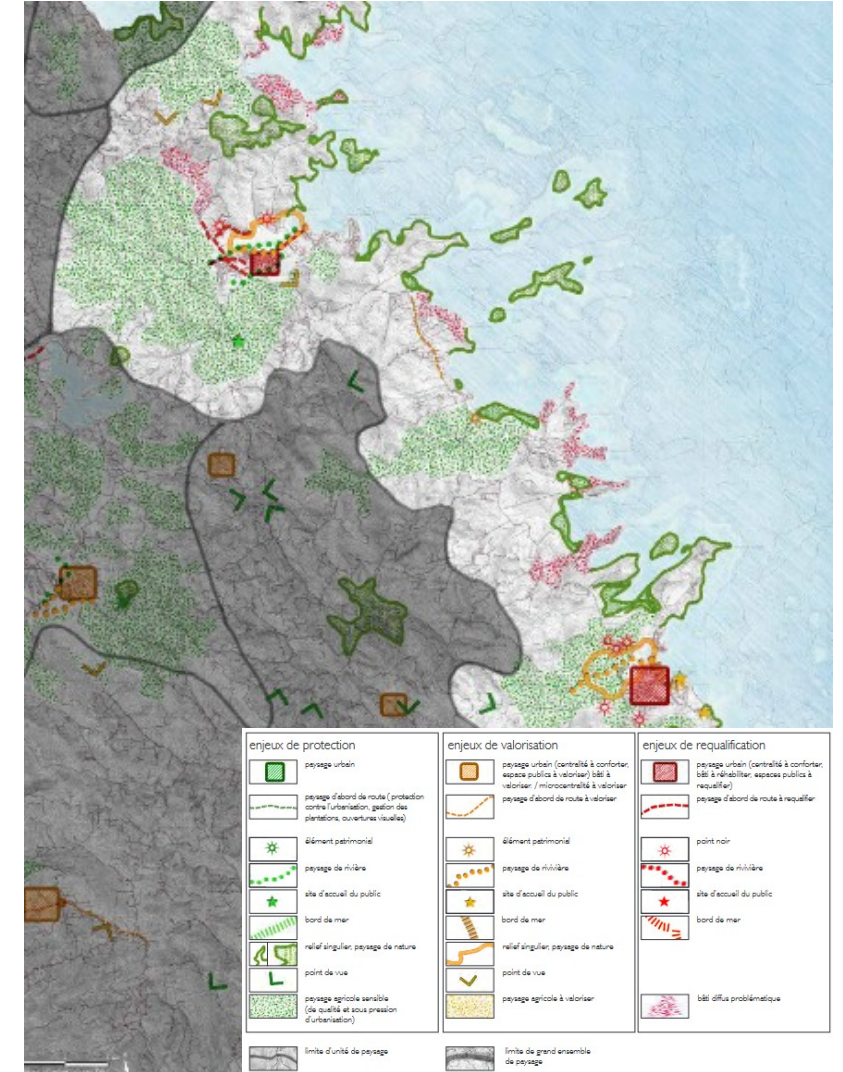
Des contraintes qui varient selon les sources utilisées



Méthodologie: Phase 1 et 2 Recueil des données et Hiérarchisation des enjeux

Les limites des données SIG :

- matérialiser des données "qualitatives" comme le paysage
- utiliser les ressources existantes : carte d'enjeux de l'atlas des paysages par exemple



Méthodologie: Phase 1 et 2 Recueil des données et Hiérarchisation des enjeux

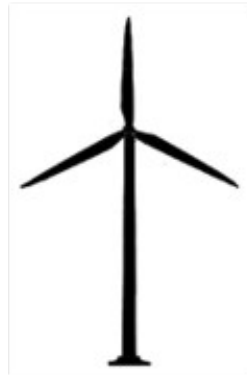
Arrêté du 26 août 2011

Article L. 515-44 du
Code de
l'Environnement



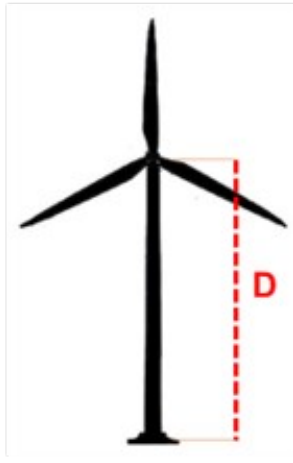
12-20 mètres
D = 40 m

D = 40 m



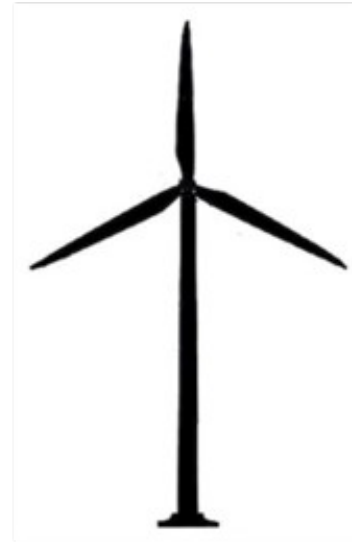
20-30 mètres
D = 5 x hauteur
du mât

D = 150 m



30-45 mètres
D = 6 x hauteur
du mât

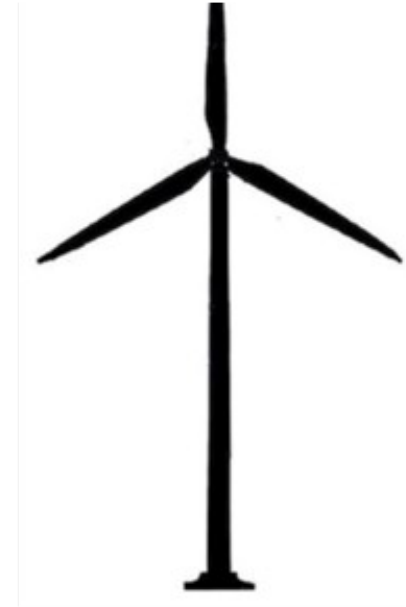
D = 270 m



> 45 mètres
D = 10 x
hauteur du mât

D = 450 m

Petit éolien



> 50 mètres
500 m minimum

Grand éolien

Zone à enjeux rédhibitoires

Zone où le développement de l'éolien est impossible du fait d'une interdiction réglementaire stricte.

Pour ces secteurs, la cartographie a été réalisée en différenciant deux cas :

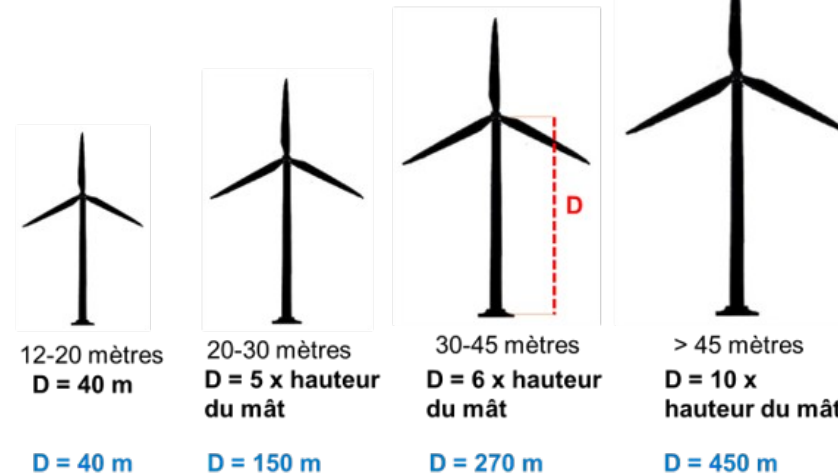
- grand éolien imposant une distance de 500 m entre le parc et les habitations ;
- petit éolien (hauteur de mât de 41 m maximum) imposant une distance de 250 m entre le parc et les habitations.

Arrêté du 26 août 2011

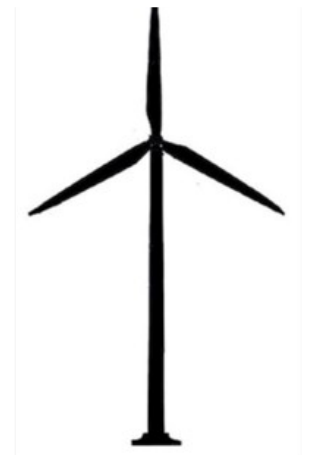
Article L. 515-44 du Code de l'Environnement

Exemples de données présentes dans cette couche d'enjeux

- Bâtit résidentiel
- Sites SEVESO
- Zone de captage
- EBC
- APB
- RBI
- RNN/RNR



Petit éolien



> 50 mètres
500 m minimum

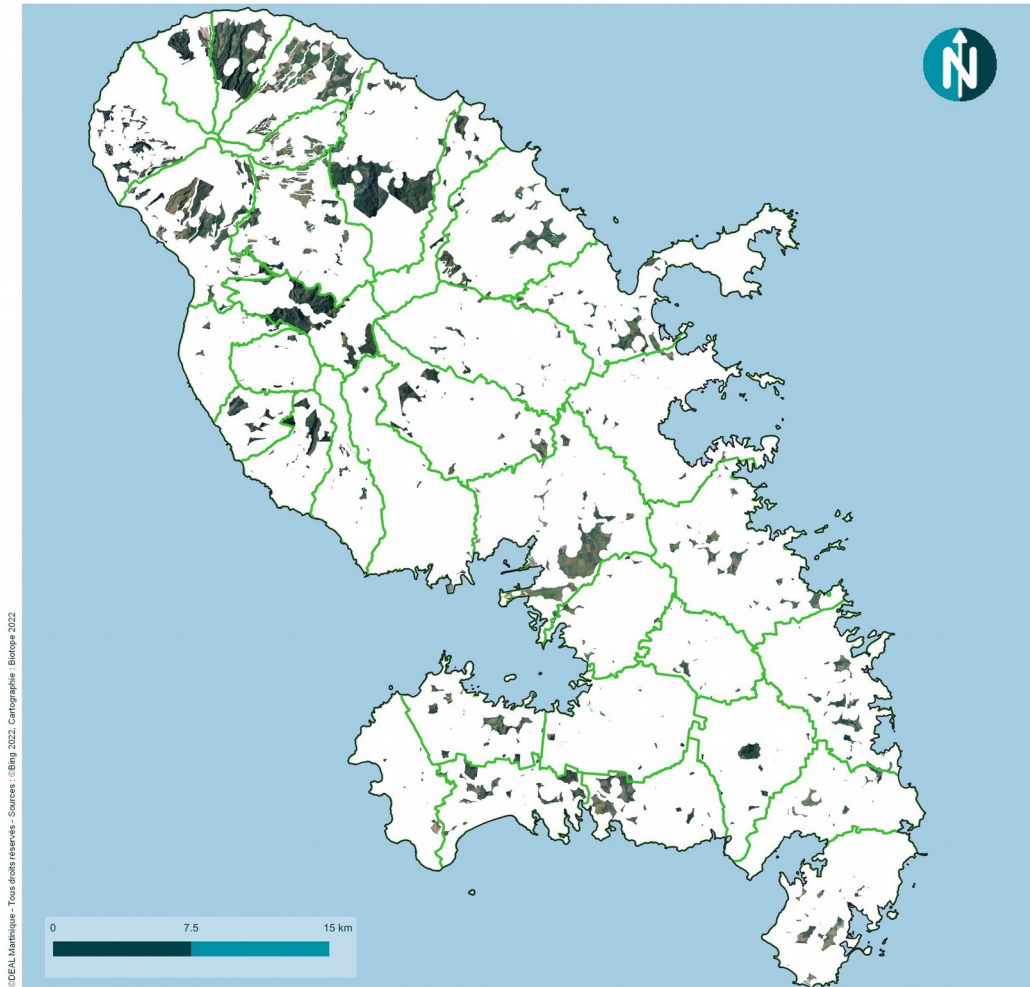
Grand éolien

Zone à enjeux rédhibitoires (Petit éolien)

Zone où le développement de l'éolien est impossible du fait d'une interdiction réglementaire stricte.

Exemples de données présentes dans cette couche d'enjeux

- Bâti résidentiel
- Sites SEVESO
- Zone de captage
- Espaces Boisés Classés
- Arrêté de Protection de Biotope
- Réserve Biologique Intégrale
- Réserve Naturelle Nationale et Régionale

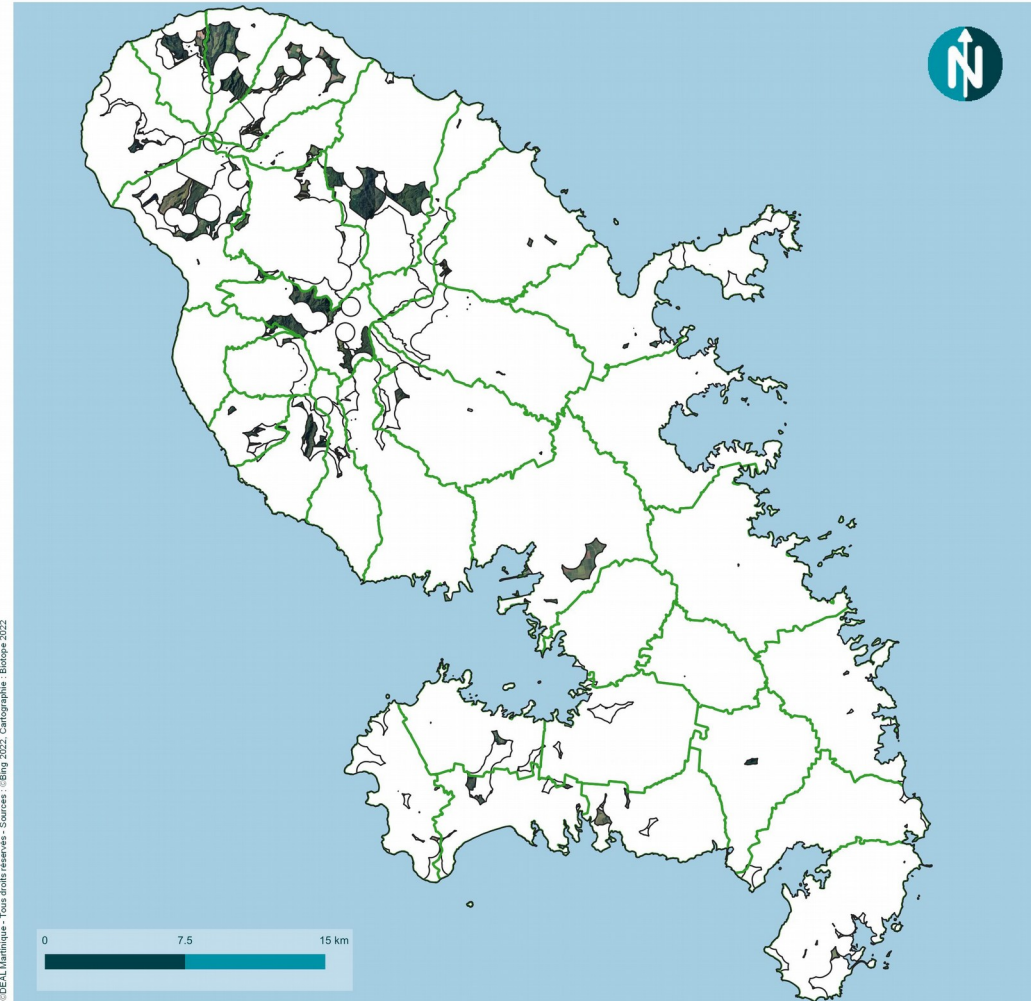


Zone à enjeux rédhibitoires (Grand éolien)

Zone où le développement de l'éolien est impossible du fait d'une interdiction réglementaire stricte.

Exemples de données présentes dans cette couche d'enjeux

- Bâti résidentiel
- Sites SEVESO
- Zone de captage
- Espaces Boisés Classés
- Arrêté de Protection de Biotope
- Réserve Biologique Intégrale
- Réserve Naturelle Nationale et Régionale



Légende

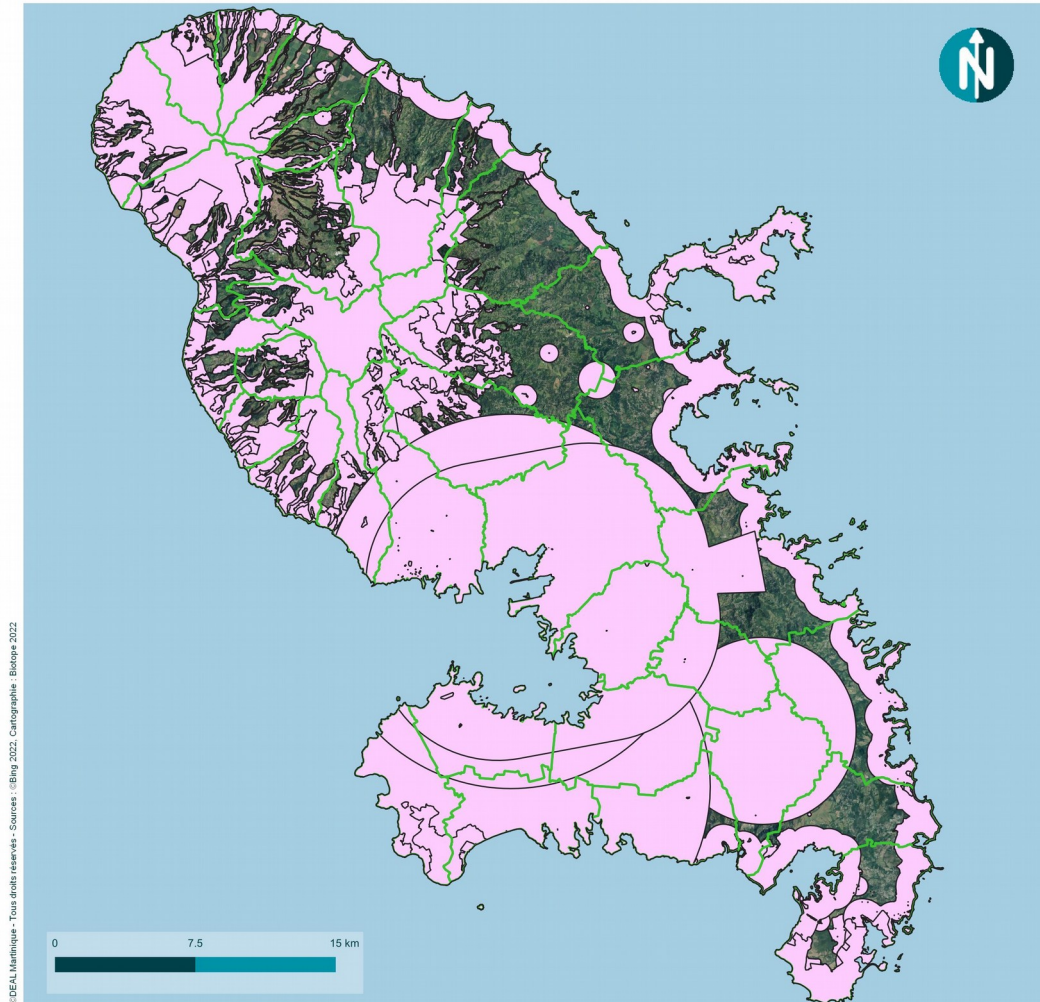
- Limites communales
- 0 Enjeux rédhibitoire (Grand éolien 500m)

Zone avec de forts enjeux avérés

Zone où le développement de l'éolien sera difficile du fait de la présence de forts enjeux avérés.

Exemples de données présentes dans cette couche d'enjeux

- Zone tampon autour des radars météo/aviation
- Projet UNESCO
- Espaces proches du rivage
- Sites classés
- Périmètre de protection des Monuments Historiques
- Zone Humides d'intérêt environnemental particulier

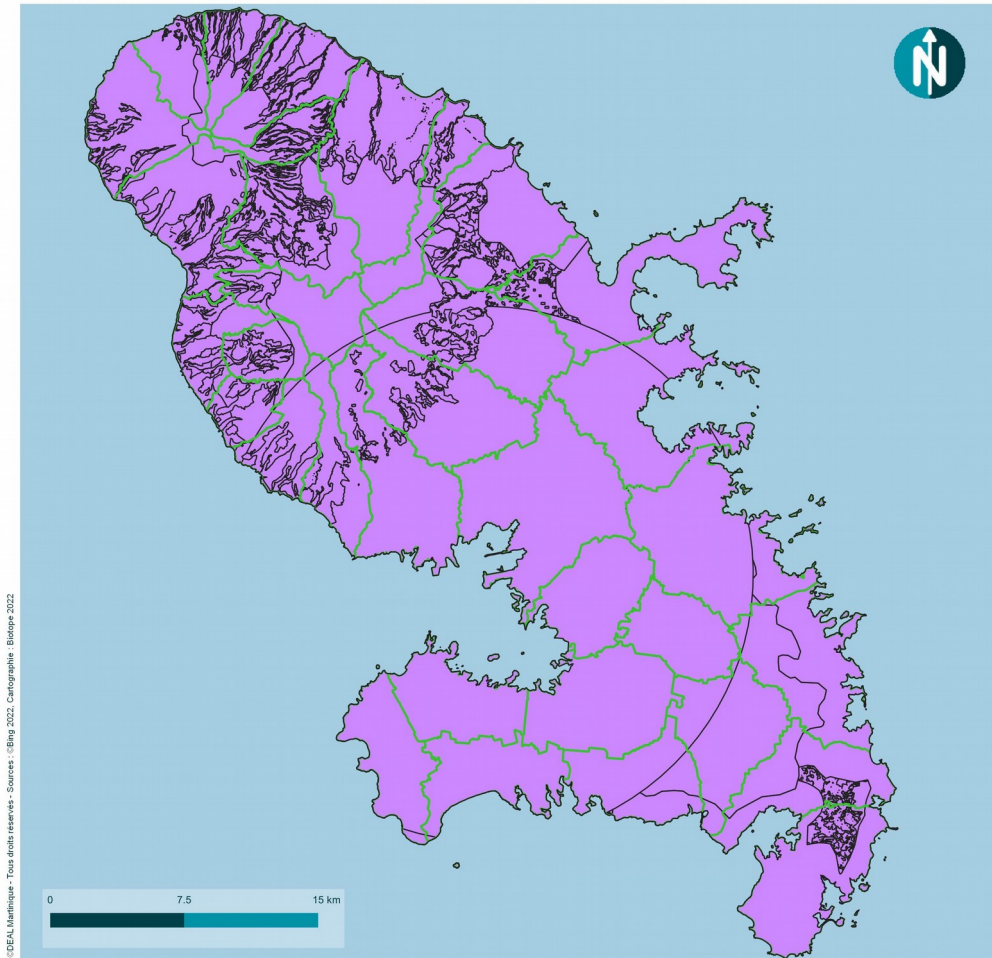


Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux

Zone où des enjeux ont été identifiés et devront être pris en compte.

Exemples de données présentes dans cette couche d'enjeux

- Espèces à enjeux
- Espaces Naturels Sensibles
- Second périmètre des radars
- Risques naturels
- Important Bird Areas (Zone Importante pour la Conservation des oiseaux)



Légende

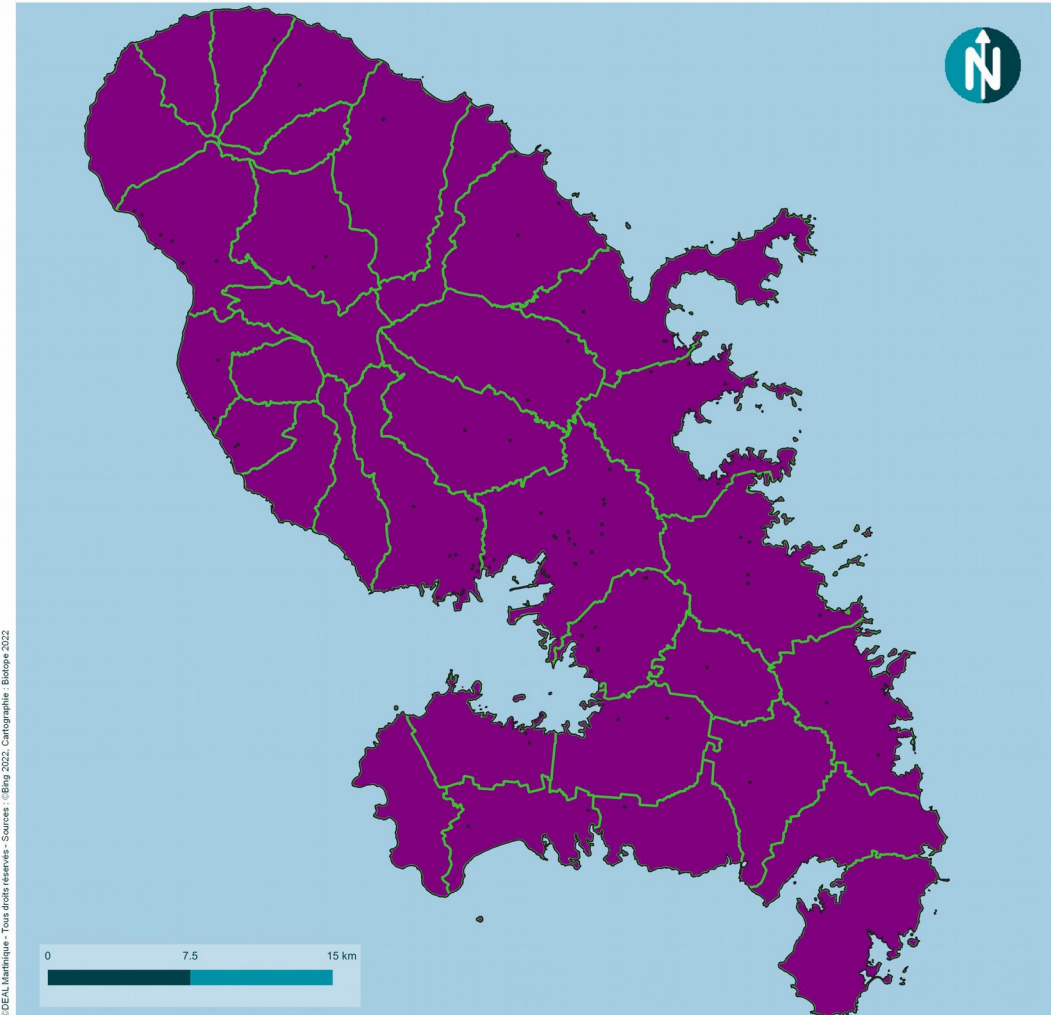
- Limites communales
- 2 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux

Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux

Zone où des enjeux locaux ont pu être identifiés et devront être pris en compte.

Exemples de données présentes dans cette couche d'enjeux

- Installations classées
- Parc Naturel Régional Martinique
- Réserve de Biosphère



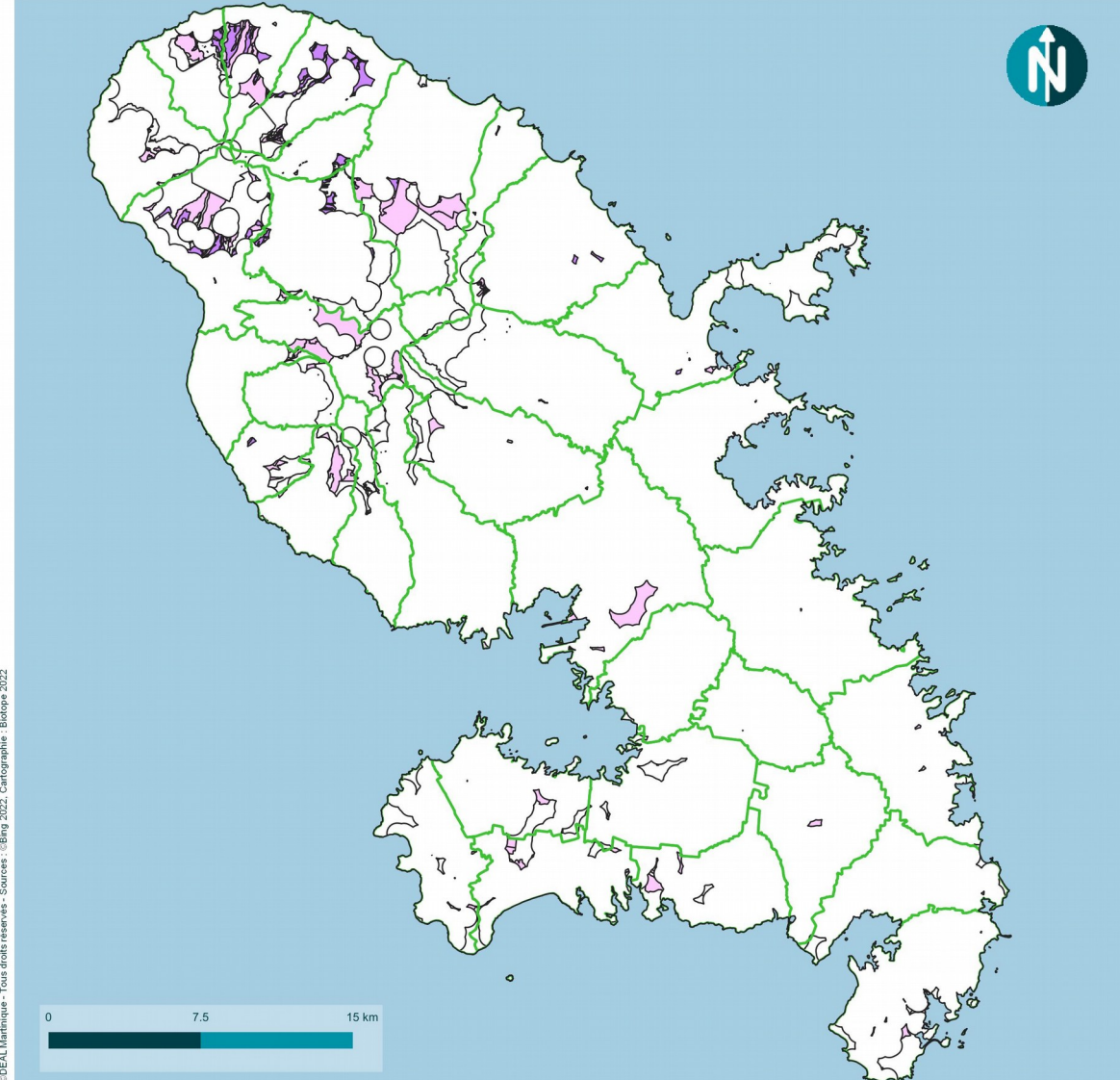
Légende

-  Limites communales
-  3 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux

Cartographie V1 (Grand éolien)

Grand éolien, zone
tampon de 500m autour
du bâti résidentiel

©DEAL Martinique - Tous droits réservés - Sources : ©Bing 2022, Cartographie : Biotope 2022



Cartographie des zones favorables au développement éolien V1

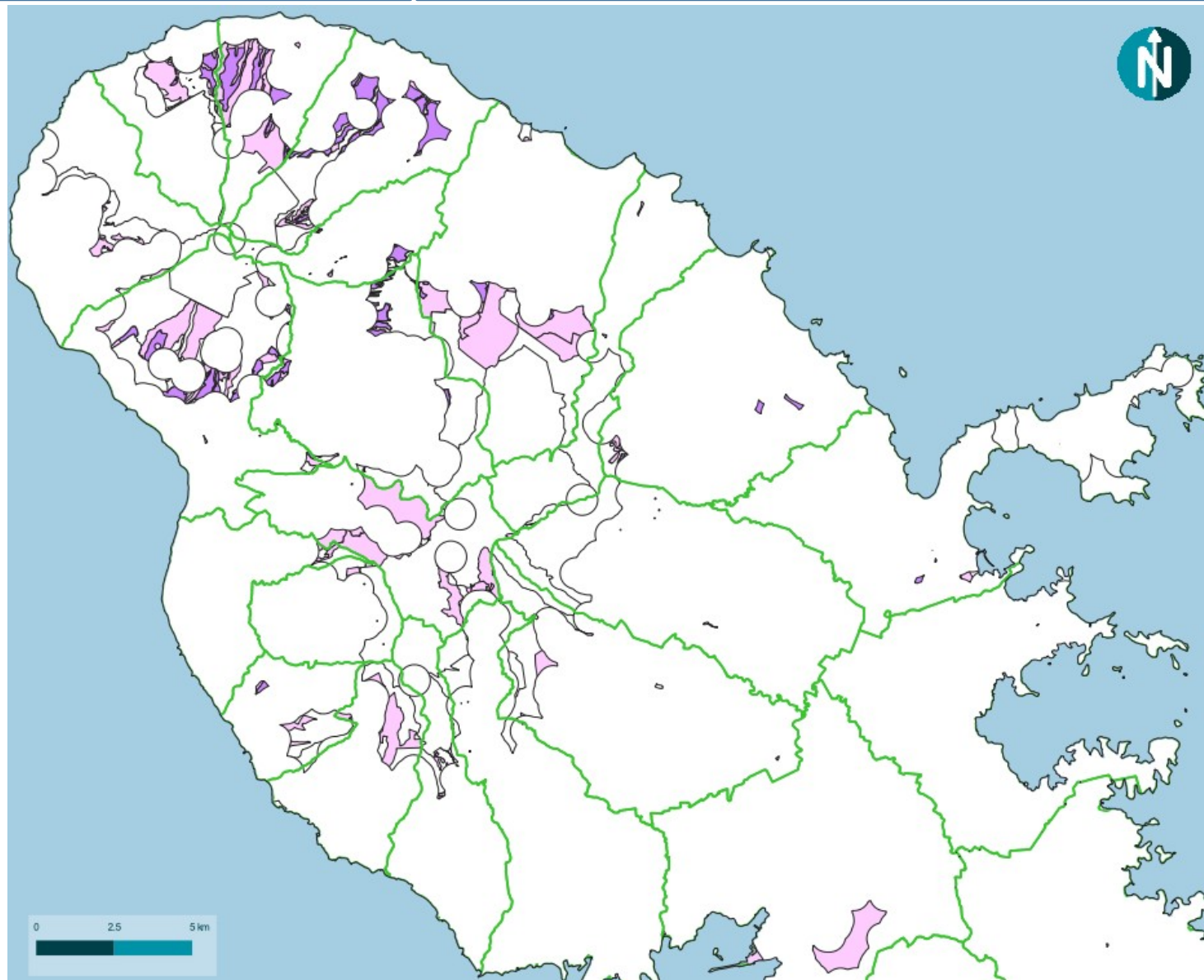
Légende

- Limites communales
- 0 Enjeux réhibitoires
- 1 Zone avec de forts enjeux avérés
- 2 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
- 3 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux

Cartographie V1 (Grand éolien secteur Nord)

Légende

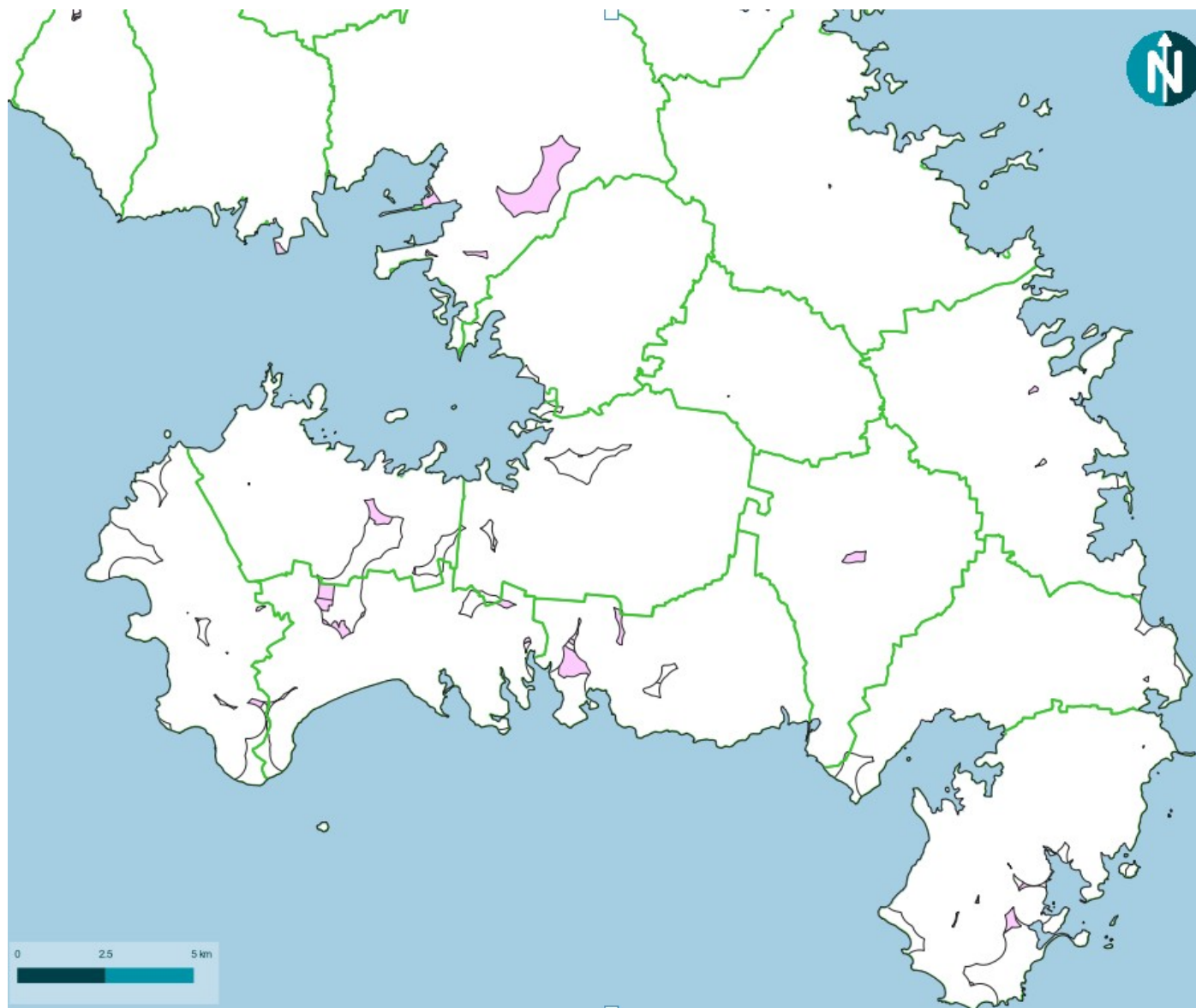
-  Limites communales
-  0 Enjeux rédhibitoires
-  1 Zone avec de forts enjeux avérés
-  2 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
-  3 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux



Cartographie V1 (Grand éolien Secteur Sud)

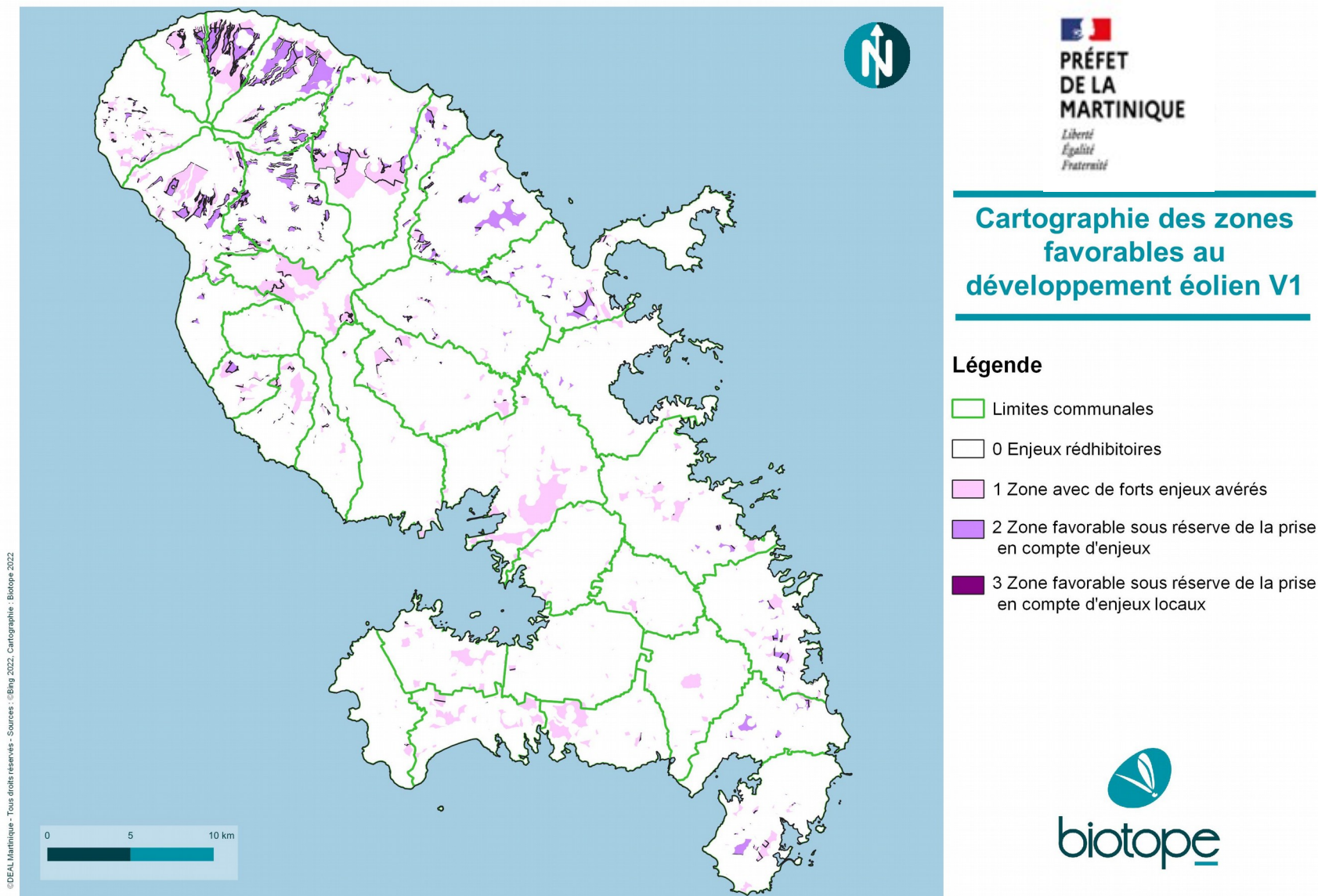
Légende

- Limites communales
- 0 Enjeux rédhibitoires
- 1 Zone avec de forts enjeux avérés
- 2 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
- 3 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux



Cartographie V1 (Petit éolien)

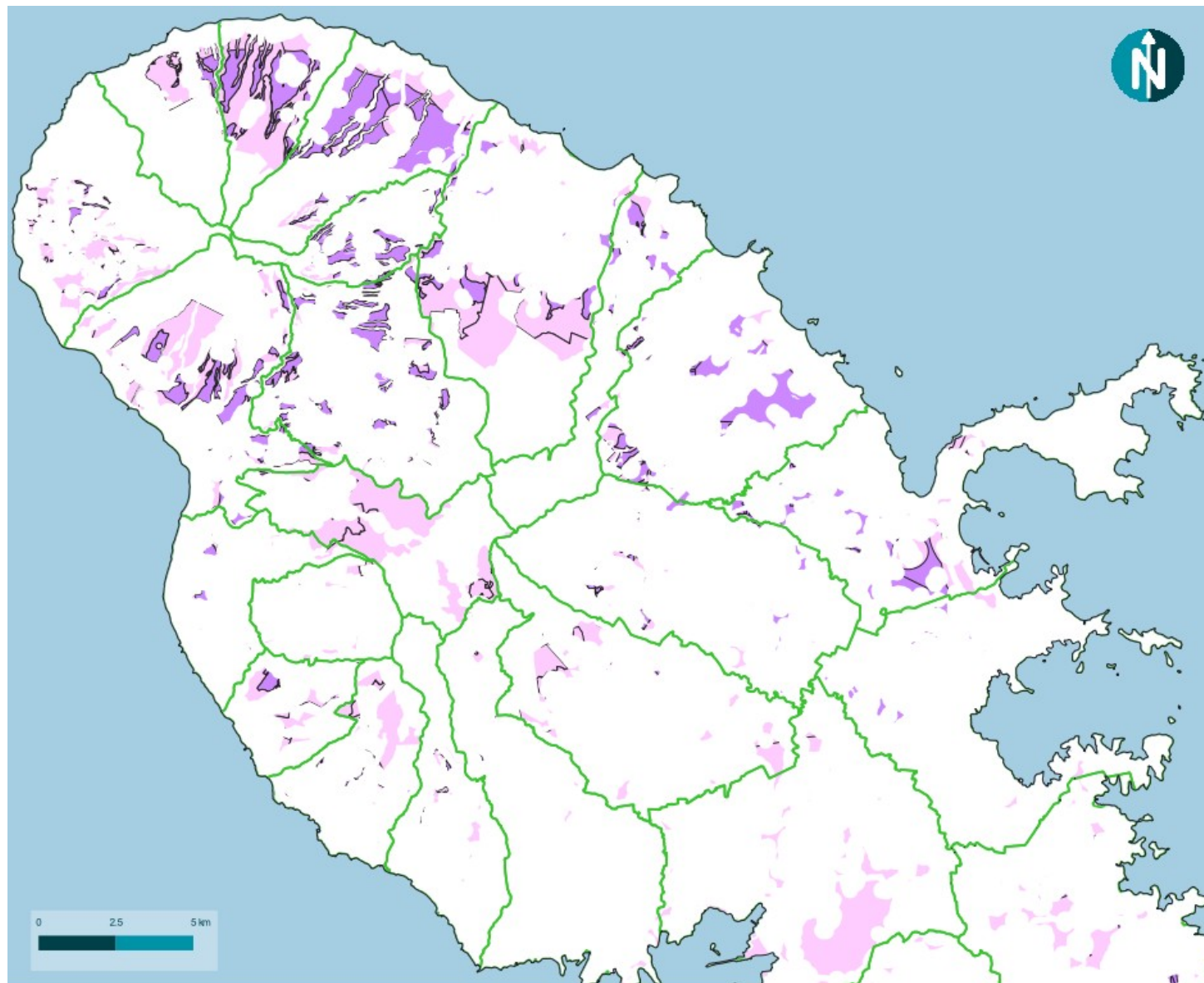
Petit éolien, zone tampon
de 250m autour du bâti
résidentiel



Cartographie V1 (Petit éolien Secteur Nord)

Légende

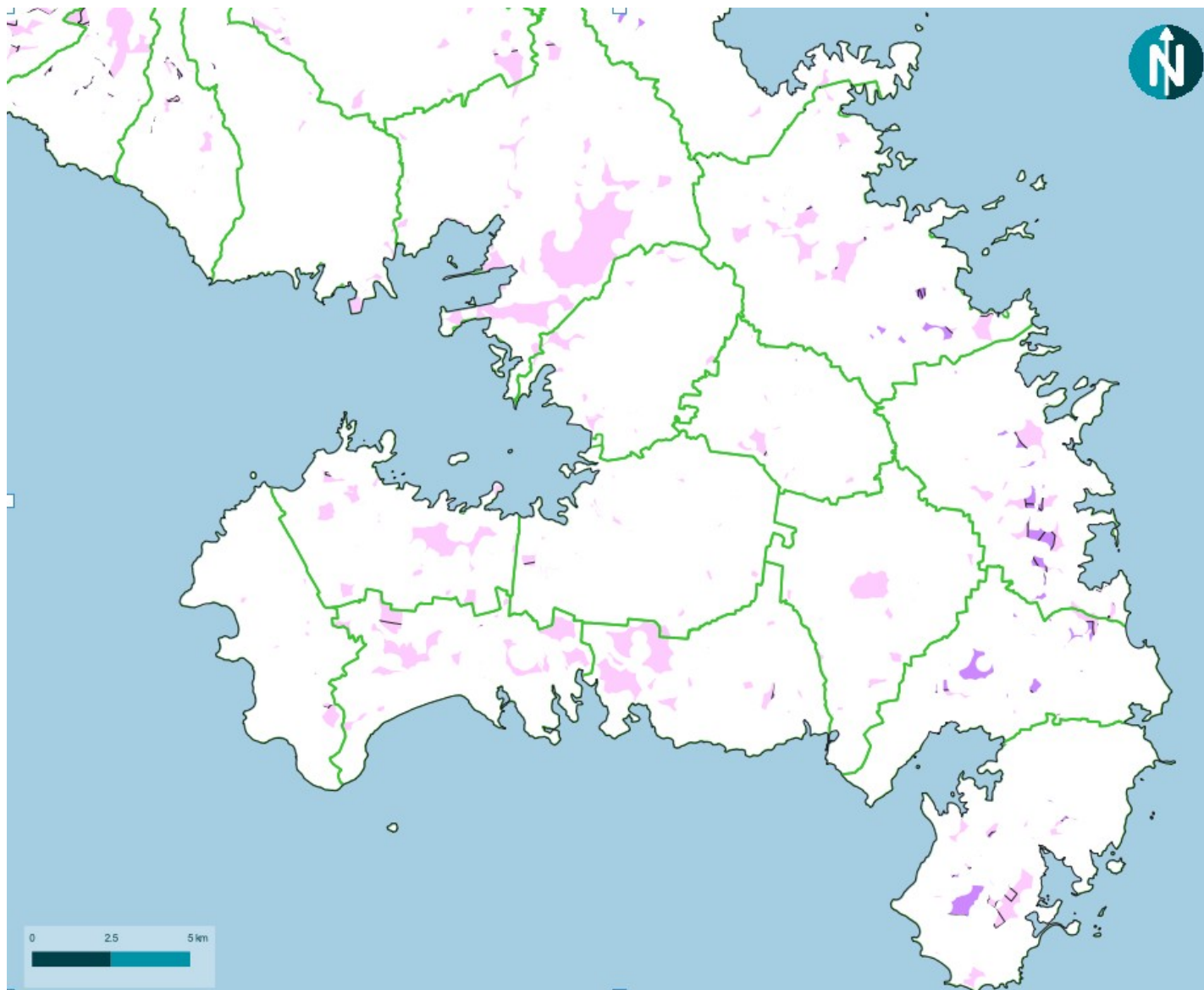
-  Limites communales
-  0 Enjeux rédhibitoires
-  1 Zone avec de forts enjeux avérés
-  2 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
-  3 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux



Cartographie V1 (Petit éolien Secteur Sud)

Légende

-  Limites communales
-  0 Enjeux rédhibitoires
-  1 Zone avec de forts enjeux avérés
-  2 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux
-  3 Zone favorable sous réserve de la prise en compte d'enjeux locaux



Présentation de l'outil en ligne de visualisation



Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Projet de cartographie informative des zones favorables à l'éolien terrestre en Martinique
en cours de consultation (V1 – Mai 2023)

Documents utiles à télécharger :

Cette cartographie a pour ambition de construire un inventaire des zones favorables au développement de l'éolien terrestre sur le territoire martiniquais. Elle s'appuie sur les travaux du schéma régional éolien (SRE) de la Martinique et sur les données objectives et existantes couvrant les principaux enjeux influant potentiellement le développement de l'éolien. Elle permet de porter à la connaissance de l'ensemble des acteurs, porteurs de projets et toute autre partie prenante, les secteurs favorables au développement de l'éolien. Cette cartographie, non contraignante, réalisée conformément à l'instruction du gouvernement du 26 mai 2021, doit également permettre de sécuriser l'atteinte des objectifs énergétiques des territoires.

La transposition cartographique s'est faite en différenciant **deux cas** :

- Grand éolien = distance du parc de 500 m des habitations ;
- Petit éolien (hauteur de mat 41 m) = distance du parc de 250 m des habitations.

S'agissant d'une cartographie indicative, elle n'est pas opposable à l'instruction des demandes d'autorisation.

[Instructions du gouvernement du 26 mai 2021](#)

[Règles d'harmonisation nationale \(30 janvier 2023\)](#)

[Caractérisation des enjeux pour la Martinique \(3 mai 2023\)](#)

[Présentation du bureau d'étude Biotope \(PTME 10 mars 2023\)](#)

<https://carmen.developpement-durable.gouv.fr/22/Eolien.map>

Prochaines étapes

1) Mise à disposition de la V1 en ligne jusqu'au 18 juin 2023 pour recueil des avis :

- des collectivités et partenaires publics
- des associations environnementales, patrimoniales, des représentants des développeurs
- du public

Page dédiée sur le site internet de la DEAL :

<https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-cartographie-des-zones-favorables-au-a2064.html>

Retour des avis par mail :

air-energie-climat-972@developpement-durable.gouv.fr

Prochaines étapes

- 2) **Intégration des remarques sur la V1 et production d'une V2** *(fin juin 2023)*
- 3) **Transmission de la V2 pour validation au Ministère de la transition écologique / Direction générale de l'énergie et du climat** *(fin juin/début juillet 2023)*
- 4) **Mise en ligne de la cartographie définitive et de la donnée pour consultation libre**



Merci pour votre
attention

